



Retour d'expérience structuré

Incendie de forêt — Massif des Garrigues — Opération du 28 juillet

Synthèse de l'événement

Type de RETEX détecté : RETEX OPÉRATIONNEL — Intervention feu de forêt, Gestion de crise

L'incendie survenu le 28 juillet dans le massif des Garrigues, sur la commune de Saint-Privat-les-Vignes, constitue l'opération la plus significative de la saison pour le SIVS des Collines-du-Levant : 380 hectares parcourus en conditions météorologiques extrêmes (vent à 45 km/h avec rafales à 70 km/h, hygrométrie à 14 %), deux blessés légers et 14 habitations préservées. Le RETEX, présidé le 6 août par le colonel Diarra, directeur départemental adjoint, réunit les acteurs clés de l'intervention — commandant des opérations de secours, officier anticipation, chef de site, pilote GIFF, officier communication et représentante du PC communal — dans une démarche collective et non accusatoire. L'échange révèle un résultat opérationnel globalement positif au regard des conditions, mais met en lumière des dysfonctionnements systémiques sérieux dans quatre domaines : les transmissions, la coordination inter-acteurs, la cartographie des ressources et la gestion de la fatigue des personnels. La dynamique de l'échange est constructive, chaque participant contribuant à l'analyse avec des propositions concrètes et débouche sur un plan d'actions formalisé à remettre avant le 30 août.

Chronologie des faits

Situation initiale et contexte avant l'événement

- 28 juillet, conditions météo exceptionnelles : vent de nord-ouest à 45 km/h, rafales mesurées à 70 km/h, hygrométrie à 14 % l'après-midi
- Végétation : garrigue basse et pins d'Alep, combustible qualifié d'« extrêmement réactif »
- Contexte régional : 7 feux simultanés sur la zone de défense sud ce jour-là, concurrence directe pour les moyens aériens avec trois autres départements

Déclencheur

14h07 : appel au 18 par un particulier signalant une fumée suspecte au lieu-dit La Combette



Déroulement chronologique

- **14h11** Premier départ déclenché ; GIFF alerté simultanément
- **14h18** Décollage du GIFF (adjudant-chef Boisselier) depuis la base de Valmagne
- **14h23** Arrivée du commandant Lesserteur sur zone
- **14h26** Prise de commandement des opérations (COS) par Lesserteur — front de flamme déjà estimé à 200 mètres ; le feu a déjà sauté la piste DFCI n° 7
- **14h31** GIFF sur zone ; colonne convective estimée à 800 mètres
- **14h36** Premier largage guidé sur la tête de feu — rendement dégradé estimé à -30 % de surface traitée en raison du vent
- **14h26 (environ)** Décision du COS de positionner le dispositif en défensif sur le hameau des Musiciens, directement menacé
- **14h45** Prise de fonctions du capitaine Hadj-Salem comme officier anticipation au PC de colonne
- **15h10** Déroutement du GIFF 2 (deuxième appareil prévu) vers un feu dans le département voisin — SDIS des Collines-du-Levant se retrouve avec un seul appareil sur zone
- **15h30** Rotation du vent, basculement de l'axe de propagation de sud-sud-est vers plein est par effet d'urgence — les modélisations de propagation deviennent caduques
- **15h35** Décision du COS d'ouvrir un secteur est ; commandement confié au lieutenant Perreira
- **15h40** Demande de renforts aériens par le COS via le CODIS
- **15h52** Arrivée du lieutenant Perreira sur le secteur est avec le groupe de Belvezet et le groupe de Castelvieuille
- **Vers 15h52 (secteur est)** Découverte de la borne incendie des Arnavaux hors service — perte de 20 minutes, réalimentation effectuée au point d'eau naturel de la retenue de Fontbelle (4 km)



- **Vers 15h52 (secteur sud)** Piste DFCI n° 12 bloquée par des blocs de pierre posés par un propriétaire privé — déblaiement au CCR, perte de 35 minutes
- **15h52–16h** Évacuation du domaine de Valcrose (mas isolé avec famille) par un binôme SAP, faute de contact radio direct avec la gendarmerie qui gérait les déviations sur la D47 — un engin retiré du dispositif de lutte
- **16h00** Saturation du réseau ANTARES — 180 sapeurs-pompiers, gendarmerie et forestiers sur les mêmes canaux
- **16h05** Réponse du CODIS à la demande de renforts aériens : tous les moyens engagés, aucun renfort disponible
- **16h (environ)** Délai de 7 minutes constaté entre un message du lieutenant Pereira et sa réception au PC de colonne — recours à un agent de liaison physique
- **16h30** Arrivée de journalistes (Gazette du Levant, Comines Info) sur zone, captant les échanges radio avec des scanners
- **17h00** Publication sur les réseaux sociaux d'une fausse information annonçant deux morts — panique dans les communes voisines, plus de 200 appels au standard en une heure
- **17h00 (environ)** Au PC communal (gymnase Simone-Valette), 47 évacués accueillis sans information fiable sur la progression du feu ; absence d'officier de liaison SDIS
- **17h15** Fausse information sur les réseaux sociaux
- **17h40** Communiqué rectificatif du capitaine Mercadal
- **18h00** Demande de colonnes de renfort aux Hautes-Garrigues par le COS
- **19h45** Fin des rotations aériennes (17 rotations au total) ; refus du 18e largage par la pilote pour raisons de sécurité (fatigue)
- **20h00** Premiers relèvements de personnels (certains engagés depuis 14h, soit 6 heures)
- **20h15** Arrivée des colonnes des Hautes-Garrigues (délai de 2h15 depuis la demande)



- 22h30 Feu déclaré fixé
- 29 juillet, 06h00 Feu déclaré éteint

Résolution

- Bilan final : 380 hectares parcourus, 2 blessés légers, 14 habitations préservées, 47 personnes évacuées
- Phase critique (15h30–17h00) : 120 hectares supplémentaires parcourus pendant l'absence de renforts aériens

Écarts entre procédures prévues et actions réelles

- Aucun officier de liaison détaché au PC communal, contrairement à ce que la situation aurait exigé (reconnu par le COS comme une erreur)
- Modélisation de propagation devenue inopérante après rotation du vent — outil non adapté aux changements rapides de conditions
- Relèvement des personnels à H+6 non respecté (premiers relevements à H+6 seulement pour les plus chanceux, certains à H+8 ou plus)
- Demande de colonnes extérieures tardive (H+1 après déclenchement), sans protocole automatique de déclenchement
- Pas de convention opérationnelle SDIS-gendarmerie spécifique feux de forêt (convention ORSEC existante mais insuffisante)
- Mise à jour de la base de données des points d'eau : annuelle (mars), non adaptée à la période estivale

Analyse des causes

Causes immédiates

- Conditions météorologiques extrêmes (vent fort, hygrométrie très basse) ayant accéléré la propagation jusqu'à des projections
- Rotation du vent à 15h30 ayant invalidé le dispositif initial et les modélisations
- Indisponibilité du GIFF 26 dérouté à 15h10 sur un autre feu, laissant un seul appareil pendant la phase critique

Causes profondes — approche systémique

Organisationnelles



- Absence de protocole automatique de demande de colonnes extérieures à partir d'un seuil d'engagement départemental défini
- Absence de convention opérationnelle SDIS-gendarmerie spécifique feux de forêt (fréquences partagées, protocole presse)
- Absence de procédure systématique de détachement d'un officier de liaison au PC communal dès déclenchement du PCS
- Gestion des transmissions assurée par le COS lui-même, sans officier transmissions dédié au PC de colonne
- Schéma de communication de crise feux de forêt non formalisé (premier communiqué, fréquence des points de situation, point presse dédié)

Processuelles

- Mise à jour annuelle de la base de données des points d'eau (mars) inadaptée à la période de risque estival — absence de remontée d'information en temps réel sur les pannes
- Accessibilité des pistes DFCL non vérifiée ni garantie toute l'année (piste n° 12 bloquée par un propriétaire privé)
- Relèvement des personnels non planifié dès le déclenchement — ressources de relève identifiées trop tardivement
- Accès aux réseaux sociaux du SDIS conditionné à un passage par le service communication de la préfecture, incompatible avec les délais de la communication de crise

Techniques

- Réseau ANTARES saturé à partir de 14h avec 180 sapeurs-pompiers + gendarmerie + forestiers sur les mêmes canaux — absence de canaux tactiques dédiés par secteur
- Logiciel de simulation de propagation non adapté aux changements rapides de conditions météo (rotation de vent, effet de vallée)
- Absence de solution de communication de repli (satellitaire ou autre) en cas de saturation ANTARES

Environnementaux

- Concurrence pour les moyens aériens avec 7 feux simultanés sur la zone de défense sud — absence de pré-positionnement d'un appareil sur la base de Valmagne en période de vigilance rouge



Facteurs aggravants

- Effet de vallée non anticipé ayant amplifié la rotation du vent et la propagation vers l'est
- Sautes de feu à plus de 150 mètres devant le front principal (brandons), rendant le dispositif difficile à tenir
- Journalistes captant les échanges radio fragmentés et en tirant des informations erronées, amplifiant la panique
- Centres de secours du département déjà dégarnis pour la garde quotidienne, limitant les ressources de relève disponibles

Facteurs atténuants et de protection

- Décision rapide et pertinente du COS de positionner le dispositif défensif sur le hameau des Musiciens dès l'arrivée sur zone
- Évacuation réussie du domaine de Valcrose malgré l'absence de contact radio avec la gendarmerie
- Refus du 18e largage par la pilote Boisselier pour raisons de sécurité — décision validée par le colonel Diarra comme exemplaire
- Recours à un agent de liaison physique par le lieutenant Ferreira pour pallier la saturation radio — initiative adaptative efficace
- Communiqué rectificatif émis à 17h40 limitant partiellement les effets de la désinformation

Signaux faibles ou alertes antérieures évacués

- Borne incendie des Arnavaux en panne, information non remontée entre la panne et l'intervention (délai inconnu)
- Piste DFCI n° 12 bloquée par un propriétaire privé : situation préexistante non signalée ni résolue avant l'opération
- Saturation prévisible du réseau ANTARES en cas d'engagement massif : problème structurel connu mais non traité



Enseignements

Ce qui a bien fonctionné

- Délai de déclenchement du premier départ (4 minutes après l'appel) et temps de trajet (16 minutes) conformes et même bons selon le COS
- Décision immédiate de positionner le dispositif en défensif sur le hameau des Musiciens, préservant 14 habitations
- Alerte simultanée du GIFF dès le premier départ — réactivité aérienne (sur zone à 14h31)
- Évacuation du domaine de Valcrose réussie malgré les contraintes (absence de contact gendarmerie, retrait d'un engin du dispositif)
- Initiative du lieutenant Pereira d'envoyer un agent de liaison physique au PC de colonne face à la saturation radio
- Décision de la pilote Boisselier de refuser le 18e largage par sécurité — gestion exemplaire de la fatigue en conditions dégradées
- Accueil de 47 évacués au gymnase Simone-Valette, par le PC communal malgré l'absence d'information fiable

Ce qui a mal fonctionné

- Saturation du réseau ANTARES à partir de 16h — délai de 7 minutes sur un message critique, perte de cohérence de la manœuvre
- Modélisations de propagation caduques après rotation du vent à 15h30 — outil inadapté aux changements rapides
- Absence de renforts aériens pendant la phase critique (15h30–17h) — 120 hectares supplémentaires parcourus
- Borne incendie des Arnavaux hors service — perte de 20 minutes pour le groupe de Castelvieuille
- Piste DFCI n° 12 bloquée — perte de 35 minutes pour le CCF du secteur sud
- Absence d'officier de liaison au PC communal — Mme Fontanel sans interlocuteur SDIS pendant toute l'opération
- Premiers relevements à 20h seulement — personnels engagés jusqu'à 10 heures d'affilée
- Délai de 2h15 entre la demande de colonnes extérieures et leur arrivée
- Fausse information sur les réseaux sociaux (annonce de deux morts) non démentie pendant 25 minutes — panique dans les communes voisines, 200 appels au standard
- Gendarmes faisant des déclarations à la presse sans coordination avec l'officier communication SDIS
- COS assurant simultanément le commandement et la gestion des transmissions — surcharge intenable



Ce qui était inattendu

- Rotation du vent à 15h30 et effet de vallée non anticipés par les modélisations – basculement brutal de l'axe de propagation
- Sautes de feu à plus de 150 mètres devant le front principal
- Indisponibilité simultanée de tous les moyens aériens de la zone de défense sud (7 feux simultanés)
- Captation des échanges radio fragmentés par des journalistes équipés de scanners, générant une désinformation rapide
- Piste DFCI n° 12 bloquée par un propriétaire privé – obstacle non répertorié

Compétences ou ressources manquantes identifiées

- Officier transmissions dédié au PC de colonne (absent sur cette opération)
- Officier de liaison SDIS au PC communal (absent sur cette opération)
- Moyens de communication de repli (satellitaire) en cas de saturation ANTARES
- Deuxième appareil aérien pré-positionné sur la base de Valmagne en période de vigilance rouge
- Outil de signalement en temps réel des points d'eau hors service (tablette tactique ou équivalent)
- Accès direct et autonome aux réseaux sociaux du SFRS pour l'officier communication

Plan d'amélioration

Propositions d'amélioration émises par les participants

Transmissions (propositions : capitaine Mercadal et commandant Lesserteur)

- Mise en place systématique de canaux tactiques dédiés par secteur, avec un canal COS–chefs de secteur protégé (Hadj-Salem)
- Acquisition de moyens de communication satellitaires comme solution de repli face aux limites d'ANTARES en terrain accidenté (Hadj-Salem)
- Désignation systématique d'un officier transmissions dédié au PC de colonne, chargé de la veille radio et du filtrage des messages critiques (Lesserteur)
- Organisation d'un exercice spécifique « transmissions dégradées » avant la fin de l'année (Hadj-Salem)

Coordination inter-acteurs – gendarmerie et PC communal (propositions : capitaine Mercadal et Mme Fontanel)



- Élaboration d'une convention opérationnelle SDIS–gendarmerie spécifique feux de forêt, intégrant fréquences radio partagées et protocole de communication vers la presse (Mercadal)
- Détachement systématique d'un officier de liaison SDIS au PC communal dès déclenchement du PCS (Fontanel, confirmé par Lesserteur)
- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée entre PC de colonne et PC communal (Fontanel)
- Point de situation toutes les heures entre SDIS et PC communal, même bref (Fontanel)

Cartographie et points d'eau (propositions : lieutenant Perreira et capitaine Hadj-Salem)

- Passage à une mise à jour trimestrielle des points d'eau en période estivale au lieu d'une mise à jour annuelle en mars (Perreira)
- Création d'un outil de signalement en temps réel des points d'eau hors service via tablette tactique pour les chefs de groupe (Perreira)
- Inventaire des piscines privées réquisitionnables sur le secteur des Garrigues, en lien avec les communes (Perreira)
- Relance des communes sur le débroussaillage obligatoire et l'accessibilité des pistes DFCl (Perreira)

Relèvement et gestion de la fatigue (propositions : commandant Lesserteur et adjudant-chef Boisselier)

- Acte d'un principe de relèvement à H+6 maximum pour les personnels engagés sur feu de forêt (Lesserteur)
- Pré-identification des ressources de relèvement dès le déclenchement de l'opération, sans attendre l'épuisement des équipes (Lesserteur)
- Formalisation d'un protocole de demande de colonnes extérieures déclenché automatiquement à partir d'un seuil d'engagement opérationnel défini (Lesserteur)
- Demande de pré-positionnement d'un deuxième appareil sur la base de Valmagne en période de vigilance rouge (Boisselier)

Communication de crise (propositions : capitaine Mercadal)

- Formalisation d'un schéma de communication de crise feux de forêt : premier communiqué dans l'heure suivant le déclenchement, points de situation toutes les deux heures, désignation d'un point presse physique éloigné du PC de colonne
- Obtention d'un accès direct aux réseaux sociaux du SDIS pour l'officier communication, sans passer par le service communication de la préfecture

**Actions correctives à court terme (urgentes)**

- Formaliser le plan d'actions issu du RETEX avec responsables et échéances — *responsable : commandant Lesserteur — échéance : avant le 30 août (décision colonel Diarra)*
- Présentation du plan d'actions en comité de direction — *échéance : avant le 30 août*
- Vérification immédiate de l'état des bornes incendie et des pistes DFCI sur l'ensemble du massif des Garrigues avant la fin de la saison estivale
- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée PC de colonne-PC communal pour les prochaines opérations

Actions préventives à moyen terme

- Révision de la doctrine de commandement : officier transmissions dédié et officier de liaison communal systématiques dès un certain seuil d'engagement
- Élaboration de la convention opérationnelle SDIS-gendarmerie feu de forêt
- Passage à une mise à jour trimestrielle de la base de données des points d'eau en période estivale
- Développement ou acquisition d'un outil de signalement en temps réel des points d'eau hors service
- Étude de faisabilité pour l'acquisition de moyens de communication satellitaires
- Formalisation du schéma de communication de crise feux de forêt
- Démarche auprès de la zone de défense sud pour le pré-positionnement d'un deuxième appareil aérien sur la base de Valmagne en période de vigilance rouge
- Relance des communes sur le regroupement obligatoire et l'accessibilité des pistes DFCI (volet prévention)

Mises à jour de procédures ou de documentation recommandées

- Procédure de commandement : intégrer la désignation systématique d'un officier transmissions et d'un officier de liaison communal
- Procédure de relèvement : formaliser le principe H+6 et le protocole de demande de colonnes extérieures avec seuil automatique
- Base de données des points d'eau : passer à une fréquence de mise à jour trimestrielle estivale et créer un circuit de remontée d'information en temps réel
- Schéma de communication de crise feux de forêt : créer le document (inexistant à ce jour)
- Convention opérationnelle SDIS-gendarmerie : créer le document spécifique feux de forêt

**Besoins en formation et en équipement identifiés**

- Formation : exercice « transmissions dégradées » — *échéance : avant fin d'année (Hadj-Salem)*
- Formation : exercice de simulation sur l'ensemble des thématiques du RETEX — *échéance : avant la prochaine saison feux, d'ici avril (décision colonel Diarra)*
- Équipement : moyens de communication satellitaires (solution de repli ANTARES)
- Équipement : tablettes tactiques avec application de signalement des points d'eau pour les chefs de groupe
- Équipement / accès : droits d'accès direct aux réseaux sociaux du SDIS pour l'officier communication

Suivi — responsables et échéances mentionnés

ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Formalisation du plan d'actions RETEX	Commandant Lesserteur	Avant le 30 août
Présentation en comité de direction	Commandant Lesserteur	Avant le 30 août
Exercice de simulation thématique	Non désigné	Avant avril (prochaine saison)
Exercice transmissions dégradées	Non désigné	Avant fin d'année
Diffusion des enseignements aux sections opérationnelles du SDIS	Non désigné	Non précisée

Note : les responsables et indicateurs de mesure pour les autres actions n'ont pas été désignés lors de ce RETEX — à compléter lors de la présentation en comité de direction.

Jeremy.ai